



N° 148/2024

Arrêté

OBJET : DEMENAGEMENT 13 RUE DU GENERAL LECLERC

La Maire de CrécY-la-Chapelle,

VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande présentée par Mme DE JESUS LEITE, de réserver trois places de stationnement au droit du n°22 et du n°24 rue du général Leclerc à CrécY-la-Chapelle du samedi 10 août au dimanche 11 août 2024 de 8h00 à 17h00,

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** Mme DE JESUS LEITE est autorisée à stationner sur trois places de stationnement au droit du n°22 et du n°24 rue du général Leclerc à CrécY-la-Chapelle du samedi 10 août au dimanche 11 août 2024 de 8h00 à 17h00.
- ARTICLE 2^{ème}** Les camions de plus de 12 tonnes sont interdits de circuler dans le centre-ville de CrécY-la-Chapelle.
- ARTICLE 3^{ème}** Le pétitionnaire est chargé de la mise en place de la signalisation et de l'affichage du présent arrêté 48 heures avant le commencement du déménagement.
- ARTICLE 4^{ème}** Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
- ARTICLE 5^{ème}** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Gendarmerie de CrécY la Chapelle
 - Police Municipale
 - Centre de Secours
 - Les services techniques
 - Mme DE JESUS LEITE

Pour extrait conforme, en mairie le 06 août 2024.

Acte rendu exécutoire le
Affichage le

06 AOUT 2024

06 AOUT 2024

Mairie de CrécY-la-Chapelle
Place Michel-Houel, 77580 CrécY-la-Chapelle.
Tél : 01 64 63 94 36 – Mél : mairie@crecylachapelle.eu

Christine AUTENZIO
Maire

